

LETTRES ET DOCUMENTS DIVERS RELATIFS À LA MARINE PROVINCIALE,
1775-1784.—VOL. 1.

	B. 144.	B. M., 21,804.
1775. 7 décembre, Niagara.	Thomas Robinson à Cornwell, capitaine du sloop <i>Chippewa</i> . Est peiné d'apprendre l'échouement de son navire, mais c'est une consolation qu'il n'y ait eu aucune perte de vie. Secours envoyés pour emmener l'équipage au fort Erié. Par ordre du colonel Caldwell, il doit emporter tous les objets de valeur ; détruire le reste et n'avoir pas de querelles avec les Sauvages.	Page 1
1776. 10 août, Déroit.	Adhémar Saint Martin au lieutenant-gouverneur Hamilton (en français). Avait expédié des marchandises par le <i>Chippewa</i> , qui a fait naufrage à Presqu'Isle. Les marchandises auraient pu être sauvées et envoyées à Détroit, mais elles ont été détruites par ordre de Caldwell. Lui demande ses bons offices auprès du général Carleton relativement à ces marchandises.	2
12 août, Déroit.	Déclaration, attestée sous serment, des marchandises à bord du <i>Chippewa</i> , ayant fait naufrage près de Presqu'Isle le 25 décembre dernier, et qui ont été détruites par ordre du colonel Caldwell. (Il y a quelque erreur dans la date du naufrage. L'ordre est daté du 7 décembre, tandis que la date du naufrage mentionnée dans le certificat est le 25 du même mois.)	7
19 août, Niagara.	Caldwell à Carleton. Expose les circonstances qui rendaient nécessaire l'ordre de détruire les marchandises à bord du <i>Chippewa</i> (p. 1). Bonne réputation d'Adhémar ; le recommande.	4
30 août, Crown Point.	E. Foy. Circulaire aux commandants des postes, leur intimant qu'aucun bateau ou bâtiment ne naviguera sur les lacs sans passeport, et qu'il ne sera pas construit sur les lacs de bâtiments plus grands qu'un bateau ordinaire, sauf ceux destinés au service de Sa Majesté.	8
	Liste des agrès, voiles, approvisionnements, etc., dont a besoin le senau de Sa Majesté, <i>General Haldimand</i> .	10
1777. — février.	Personnel civil proposé pour le chantier de marine de Sa Majesté à Saint-Jean pour 1777.	13
	Etat des forces navales de Saint-Jean, sous le commandement du capitaine Schank.	15
8 avril, Saint-Jean.	Règlements pour la paye, etc., du personnel civil à Saint-Jean, en rapport avec le service naval.	19
22 mai, Québec.	Carleton. Circulaire aux commandants des postes d'en haut ; qu'à compter du 10 août dernier, date à laquelle les fournisseurs ont été payés, la paie et les dépenses des vaisseaux seront à la charge de la couronne. Le serment d'ailégeance sera prêté par ceux à bord et il en sera dressé une liste mentionnant leurs noms, leur âge et leur pays respectifs. Il n'y aura sur les lacs que les vaisseaux armés en guerre et commandés pour la couronne. Règlements relatifs au commerce, etc.	17
2 juillet, Quebec.	Circulaire de Carleton. Que les vaisseaux du roi pourront transporter les marchandises des commerçants, quand ils ne seront pas autrement employés.	20
14 octobre, Québec.	Liste des officiers des lacs d'en haut avec leur solde actuelle.	21
27 octobre, Déroit.	Etat des forces navales sur les lacs Supérieurs, Michigan, Huron et Erié. Rend compte de chaque vaisseau.	22 à 28
6 décembre.	Munitions navales livrées pour le sloop <i>Felicity</i> .	29
	Etat des vaisseaux armés en guerre sur le lac Champlain, signé par Lutwidge.	30
	Munitions demandées pour l'armement naval du lac Champlain.	31